



Crédits photo : Sébastien Gauthier

MAISON DE L'ARCHITECTURE DU QUÉBEC

RÈGLEMENTS – Concours *Jeune critique MAQ en architecture*, 3^e édition.

1. PRÉSENTATION ET DATES

- Le concours *Jeune critique MAQ en architecture* est organisé par la Maison de l'architecture du Québec (ci-apprélée MAQ).
- Il débute le 29 août 2013 et prend fin le 30 novembre 2013 à 23h59, heure avancée de l'Est.

2. CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ

- Les participants doivent être âgés de moins de 35 ans en date du 31 décembre 2013 (présentation ou photocopie d'une pièce d'identité).
- Sont éligibles : les jeunes auteurs étudiants de toutes spécialisations pertinentes (journalisme, communication, histoire de l'art, architecture, design, etc.), mais aussi les professionnels, stagiaires, pigistes, dans les domaines concernés.
- Sont exclus : les administrateurs, dirigeants et employés de la MAQ, ainsi que les concepteurs et architectes du projet architectural du Planétarium Rio Tinto Alcan. Les membres de la famille immédiate de ces derniers (père, mère, frère, sœur, enfant, mari et femme ou conjoint de fait) ne sont pas admissibles à ce concours.

3. INSCRIPTION

- Pour participer au concours *Jeune critique MAQ en architecture*, les participants doivent s'inscrire (en ligne ou en personne à la MAQ) entre le 29 août 2013 et le 14 octobre 2013. Les participants doivent remplir le formulaire de concours en y inscrivant leur nom, adresse postale complète, adresse courriel, numéro de téléphone et leur âge (présentation ou photocopie d'une pièce d'identité), payer les frais d'inscription de 10\$ en argent comptant, par Paypal ou par chèque à l'ordre de la « Maison de l'architecture du Québec », et prendre connaissance de leur numéro de participation.
- Une seule inscription par personne est acceptée.
- Les participants feront face à la réalité professionnelle et devront donc seuls prendre connaissance des documents de presse, étudier leur sujet sur place et obtenir les entrevues qu'ils jugeront utiles par eux-mêmes (avec la complicité de l'équipe de la MAQ).
- Pour cette seconde édition, le texte critique de 600 à 700 mots devra porter sur le projet architectural du Planétarium Rio Tinto Alcan.
- Les textes doivent être envoyés en format Word en pièce jointe par courriel à info@maisondelarchitecture.ca ou sous forme imprimée au 181, rue St-Antoine Ouest, Montréal, QC, H2Z 1X8. Les textes manuscrits et les disques seront refusés.
- Les textes doivent être anonymes, mais identifiés par le numéro attribué au participant lors de son inscription. L'identité et l'adresse de l'auteur doivent figurer dans le corps du message courriel uniquement ou dans une enveloppe scellée accompagnant le texte par courrier.

MAISON DE L'ARCHITECTURE DU QUÉBEC
Catalyseur de créativité architecturale depuis 2001

181, rue Saint-Antoine Ouest, Montréal (Québec) H2Z 1X8
514.868.6691 / info@maisondelarchitecture.ca
www.maisondelarchitecture.ca



Crédits photo : Sébastien Gauthier

MAISON DE L'ARCHITECTURE DU QUÉBEC

- La date limite pour s'inscrire au concours est le 14 octobre 2013 à 23h59, heure avancée de l'Est, ou cachet de la poste faisant foi.
- Tout participant est présumé avoir lu et accepté les présents règlements. Les envois non conformes aux règlements ne seront pas soumis au jury.

4. RÈGLES GÉNÉRALES

- Les critères de jugement porteront sur : la qualité et la clarté du style, la profondeur des jugements critiques, le respect du thème et la pertinence du propos.
- Deux lauréats, verront leur texte publié : dans le quotidien *Le Devoir* pour le texte francophone et dans la revue spécialisée *Canadian Architect* pour le texte anglophone. Ils recevront un cachet professionnel et auront la chance de perfectionner leur texte, en phase de révision, avec les professionnels membres du jury.
- La MAQ ne retourne pas les textes, ne s'engage pas à les commenter ni à justifier les décisions du jury.
- Chaque lauréat devra signer un contrat selon les normes en vigueur définissant la diffusion et les droits d'auteur.
- Les renseignements personnels, tels que nom, adresse postale complète, numéro de téléphone, adresse courriel et âge sont recueillis uniquement aux fins de l'administration du présent concours et ne serviront à aucune autre fin sans consentement. En fournissant ces renseignements, les participants consentent à leur utilisation aux fins indiquées.
- La participation au concours comporte l'acceptation du présent règlement. La MAQ se charge de son application et toutes ses décisions sont définitives.
- Le règlement du concours est disponible sur le site Internet de la MAQ sous la section « Concours ».

MAISON DE L'ARCHITECTURE DU QUÉBEC
Catalyseur de créativité architecturale depuis 2001

181, rue Saint-Antoine Ouest, Montréal (Québec) H2Z 1X8
514.868.6691 / info@maisondelarchitecture.ca
www.maisondelarchitecture.ca